

CONTACTS ERDF

www.erdfdistribution.fr

Collectivités locales

RACCORDEMENT

Demande de raccordement

(branchement simple et/ou extension, et pour toute modification de branchement)

www.erdf-ouest-raccordement.fr

mail : erdf-are-paysdelaloire@erdfdistribution.fr

0810 189 294* (8 h 00 à 17 h 00)

Branchement d'installation de production

(photovoltaïque, etc.)

<http://perm.erdfdistribution.fr>

mail : erdf-areprod-inf36-paysdelaloire@erdfdistribution.fr

0820 031 922* (8 h 00 à 17 h 00)



TRAVAUX

Déclarer les projets de travaux (même dans le domaine privé)

(protection d'une ligne pour chantier, élagage d'arbre à proximité de lignes électriques aériennes)

Faire une Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) sur :

www.protys.fr

02 40 41 87 51



Plus d'information, contacter ERDF sur erdf-ure-dict@erdf-grdf.fr, par téléphone au 02 40 41 87 51 ou par fax au 02 34 09 27 98

DEPANNAGE

Urgence dépannage

(micro-coupures, client sans courant, panne individuelle ou collective)

09 726 750 85 (24 h/24 - 7j/7 - 365j/365)

(Pour une indemnisation suite à une panne, contacter le fournisseur ou l'assureur de l'administré)

Urgence dommages aux ouvrages électriques (professionnels)

(mise en sécurité)

01 76 61 47 01 (24 h/24 - 7j/7 - 365j/365)



FACTURE

Consulter votre fournisseur d'électricité* (24 h/24 - 7j/7 - 365j/365)

Numéro indiqué sur la facture d'électricité ou

sur www.energie-info.fr ou

au 0810 112 112

Service dédié aux collectivités

Contact personnalisé en Vendée

02 51 36 40 12

mail : collectivites-vendee@erdf-grdf.fr

fax : 02 51 36 49 81

Dépannage numéro prioritaire dédié aux collectivités

0811 010 212 + code Insee

Réservé aux collectivités

